

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 53	<i>Membres en fonction :</i> 53	<i>Membres présents :</i> 47	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 5	<i>Absent(s) :</i> 1	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 31 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-05-31-BD-15 :

Secteur Est - Triangle - Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 : ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU de Nouilly.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-38,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du SCoTAM et mis en révision par délibération en date du 3 juillet 2017,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé le 17 février 2020,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 février 2020,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 septembre 2019 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Nouilly,
VU l'arrêté de prescription du 6 mai 2021 du Président de Metz Métropole prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Nouilly,
CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU constituant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 dite Secteur Est- Triangle,
CONSIDERANT la nécessité d'engager une procédure de modification du PLU de la Commune de Nouilly,
CONSIDERANT les justifications visées en annexe,

DECIDE d'approuver la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU constituant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 dite Secteur Est-Triangle.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 juin 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Annexe

Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU Secteur Est - Triangle

La commune de Nouilly a pour ambition de reclasser en zone 1AU le secteur classé en 2AU dit "Secteur Est - Triangle" situé entre deux lotissements à l'ouest de l'enveloppe urbaine de la commune de Nouilly, le lotissement du Chêne et celui de la Falée. Ce secteur est de 0,3 hectares.

Actuellement cette unité foncière composée de 4 parcelles est boisée et enfrichée. Elle constitue un potentiel au sein de l'enveloppe urbaine pour clore l'urbanisation de ce secteur de la commune. De plus, la moitié de l'OAP n°3, classée en 1AU, s'est déjà vu urbanisée, soit 0,25 ha sur 0,5 ha et sera reclassée en U. Il apparaît donc nécessaire d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation afin de répondre au développement de la commune et aux demandes des ménages. Les réhabilitations de maison sur le cœur ancien du village sont pour partie réalisées et d'autres sont en cours ou à venir.

Le projet envisagé respecte les préconisations indiquées dans l'orientation d'aménagement présente dans le PLU approuvé en 2019. L'urbanisation de cette zone est conditionnée par l'aboutissement de la transaction foncière en cours.

Ainsi, ce sont entre 3 et 5 logements individuels qui pourront être réalisés en cohérence avec les morphologies construites dans les deux lotissements existants de part et d'autre de ce site afin de s'inscrire dans les objectifs portés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).





COMMUNE DE NOUILLY / ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

OAP N°2 : SECTEUR OUEST "TRIANGLE"

RAPPEL
Cf. Voir obligatoirement
la pièce écrite des OAP.

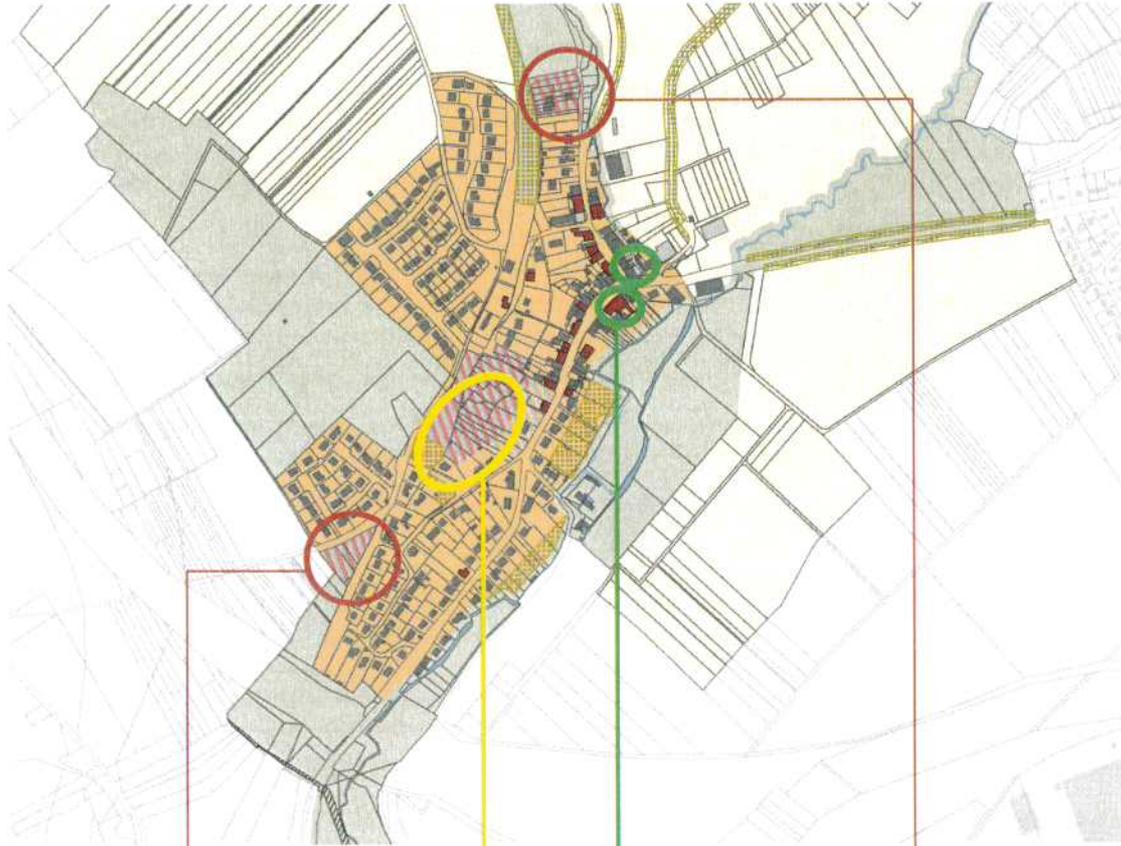


LÉGENDE

- Périmètre de l'OAP
- Vocation principale habitat
- Espaces verts préservé
- Tracé approximatif des canalisations de matière dangereuse
- Principe de voirie de desserte
- Liaison douce existante à maintenir
- Intégration paysagère à réaliser et gestion des ruissellements
- Situation approximative du ruisseau
- Répartition possible des stationnements
- Liaison douce à créer
- Murs à conserver
- Eléments de patrimoine à valoriser



Extrait du règlement graphique du PLU actuellement en vigueur :



OAP n°2 Secteur Est – Triangle (0,3 ha) qui sera ouverte à l'urbanisation via la procédure de modification n°1 du PLU.

OAP n°3 Secteur Nord – Derrière le Cimetière qui sera reclassé en U à hauteur de 0,25 ha pour la partie déjà réalisée.

OAP n°1 Secteur Centre est une orientation qui est prévue à long terme, en raison de son parcellaire morcelé. Il comprend notamment des dents creuses qui seront traitées au même moment. Une opération d'ensemble y est privilégiée comme l'indique l'OAP n°1.

Réhabilitation de deux maisons rue de l'Isle Jourdain et une en projet route de Servigny.

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210531-05-2021-DB15-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DB15
Date de décision : lundi 31 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Secteur Est - Triangle - Orientation
d'Aménagement et de Programmation n°2 :
ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU
de Nouilly
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/06/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210531-05-2021-DB15-DE
Document principal : 21_DO-15.pdf

Pièces jointes :

21_DB-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

Historique :

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:36	En cours de transmission	
02/06/21 09:38	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	